

Renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges

Régulièrement exposé aux inondations, le quartier Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges est pourtant un espace urbanisé. Le projet de reconquête des berges de l'Yerres vise à sécuriser les habitants du quartier ainsi qu'à préserver la richesse de la faune et de la flore des berges, classées Espace Naturel Sensible en juin 2011.

Enjeux et objectifs du projet

- › Réduire la vulnérabilité de la population aux inondations ;
- › Sensibiliser la population villeneuvoise aux risques inondations ;
- › Préserver et améliorer la ressource en eau ;
- › Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et humides ;
- › Restaurer de la continuité écologique du bassin versant de l'Yerres ;
- › Favoriser la biodiversité des milieux aquatiques et humides ;
- › Lutter contre le réchauffement climatique

Dates clés

27 juin 2011

Création d'un Espace Naturel Sensible sur les berges de l'Yerres

Juin 2016 et Janvier 2018

Dernières crues inondant l'ensemble du secteur

12 juillet 2018

Prise d'initiative par l'EPA ORSA

18 novembre 2019

Signature de la convention de financement de la phase 1

10 ans

Durée de la convention de la phase 1

1. Un projet naturel au coeur de la Ville, de l'agglomération

Le quartier Belleplace-Blandin, bordé par l'Yerres et sa confluence avec la Seine, est, depuis toujours, un secteur de Villeneuve-Saint-Georges régulièrement submergé par les eaux. Le quartier est très urbanisé, générant un fort problème de sécurité pour les biens et les personnes.

Pour lutter contre les inondations, la Commune porte, depuis 2010, un projet de renaturation des berges de l'Yerres. Ce projet a pour objectif de réduire le risque inondation dans le quartier Belleplace-Blandin en redonnant une zone d'expansion à la rivière et en restaurant des milieux naturels sur un quartier aujourd'hui très anthropisé. Le projet de renaturation doit s'appréhender à grande échelle. Ce futur poumon vert de 12 ha au sud de la Ville est à la fois en contact avec des zones urbaines et des espaces de nature (le parc du Moulin et l'île des Prévôts pour les plus proches). Le projet doit alors garantir une cohérence entre nature en ville et restauration d'un milieu humide.

2. Un projet de renaturation

Le quartier Belleplace-Blandin se caractérise par une forte présence de l'eau représentant un potentiel riche de valorisation mais aussi une contrainte forte, en raison du risque inondation très prégnant. Ce quartier est longtemps resté peu urbanisé, mais l'émergence des activités ferroviaires a accéléré la densification du secteur, entraînant la division de l'ancienne prairie en parcelles constructibles et sa reconnaissance en lotissement (1920). C'est aujourd'hui une des dernières portions urbanisées de la vallée de l'Yerres et la plus peuplée.

Afin de réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations, la commune, soutenue par l'AESN et le CD94, a engagé dès 2011 un projet de réappropriation et de requalification des berges de l'Yerres. Un périmètre d'espace naturel sensible (ENS) est alors créé sur les berges de l'Yerres (2011)

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/grands-projets/environnement/renaturation-des-berges-de-lyerres-a-villeneuve-saint-georges?>

inscrivant le projet dans une démarche de reconquête puis à terme, de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

À la suite des inondations de 2016 et 2018, le projet prend une nouvelle dimension et de nouveaux partenaires sont associés. Le périmètre d'intervention est élargi, intégrant les zones les plus exposées au risque. Il est ensuite découpé en deux phases : la restauration de la zone humide (phase 1) et la renaturation de la haute plaine (phase 2). La totalité du périmètre du projet va donc être à terme aménagée en plaine inondable.

Enfin, la renaturation du quartier permettra de rétablir la continuité écologique de la vallée de l'Yerres et des trames vertes et bleues, en lien étroit avec le rétablissement de la continuité aquatique (grâce à la suppression d'ouvrages hydrauliques). Le projet de renaturation des berges de l'Yerres est inscrit dans le contrat Eau et Climat 2020/2024, porté par le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine), opérateur GEMAPI sur le bassin de l'Yerres.

3. Un travail d'acquisition entamé depuis 2011

Depuis 2011, la commune a engagé une campagne d'acquisitions foncières à l'amiable sur le secteur classé ENS. L'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) et le Département du Val-de-Marne subventionnent ces acquisitions et accompagnent la ville. Aujourd'hui, les collectivités sont propriétaires d'environ 2,8 ha dont plusieurs secteurs de parcelles contigües qui, libérés de toute occupation, préfigurent la transformation du site en dégageant notamment des points de vue sur l'Yerres.

Dans la continuité de la ville et de l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre, l'EPA ORSA (l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis - Seine Amont) va assurer le travail de maîtrise foncière sur le périmètre de la phase 1. Il s'agira d'acquérir les parcelles, de les désartificialiser puis de les sécuriser en attendant leur renaturation par le SyAGE. Une convention partenariale vient entériner les financements des partenaires sur ces différentes missions.

Pour le périmètre de la phase 2, la recherche de financements doit être poursuivie, avec notamment une interpellation de l'Agence Nationale de l'Habitat. Dans cette attente, la Ville et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, accompagnés par le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne, ont engagé une veille foncière afin de répondre aux situations d'urgence, de limiter les situations de mal-logement voire de lutter contre les marchands de sommeil et de maîtriser les prix de cessions des terrains.

Répartition de l'investissement entre les partenaires :

- > Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 %
- > Métropole du Grand Paris : 19 %
- > Département du Val-de-Marne : 14 %
- > Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre / Ville de Villeneuve-Saint-Georges : 9 %
- > Région Ile-de-France : 4 %
- > SyAGE : 4 %

CHIFFRES CLÉS

9

hectares classés en zone rouge de grand écoulement par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine (dont le côté impair du chemin des Pêcheurs)

11

hectares à acquérir

1

grande diversité de la faune et de la flore

1

site classé : la Vallée de l'Yerres



Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aérogare
Cedex
☎ 01 78 18 22 22